

Informations de base	
<b>2014/3022(DEA)</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
DEA - Procédure d'acte délégué	
Informations que les autorités compétentes doivent fournir à l'Autorité européenne des marchés financiers	
Complétant <a href="#">2009/0064(COD)</a>	
<b>Subject</b>	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.10 Surveillance financière	
8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2014)09796</a>	18/12/2014	